Décision n° 2013-1426
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 26 novembre 2013
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L.41 à L.43, R.20-44-05 à R.20-44-26 et D.406-05 à D.406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2013 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 26 novembre 2013 ;

Décide :

Article 1 – Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses sociétés pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 - Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 26 novembre 2013 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

Annexe à la décision n° 2013-1426
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 26 novembre 2013

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198703107	SECAUTO	44 DONGES	1 UHF
198900820	SYNDICAT ESF DE CHATEL	74 CHATEL	1 VHF
199201386	STE ECONOMIE MIXTE GESTION CID	14 DEAUVILLE	1 UHF
199204986	TERMINAL DES FLANDRES	59 LOON PLAGE	2 UHF
199300292	CLUB PARAPENTE LES VOLATILES	73 HAUTELUCE	1 VHF
199400952	COMMUNAUTE AGGLO AMIENS	80 AMIENS	2 UHF
199504638	CALAIRE CHIMIE SA	62 CALAIS	1 UHF
199506704	CROUS DE LILLE	59 VILLENEUVE D ASCQ	2 UHF
199703367	COLLEGE ROSA PARKS	27 LES ANDELYS	1 UHF
199800157	NYRSTAR FRANCE	59 AUBY	1 UHF
199802253	NYRSTAR FRANCE	59 AUBY	1 UHF
199901117	STE D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION	14 DEAUVILLE	2 UHF
199901908	SOC NAT CHEMINS DE FER FRANCAIS	31 ST GAUDENS	2 VHF
200000905	NYRSTAR FRANCE	59 AUBY	1 UHF
200001646	SCP F MOREL & JF MOREL	59 LILLE	2 UHF
200100493	MERSEN FRANCE GENNEVILLIERS SAS	92 GENNEVILLIERS	1 UHF
200501167	CLUB NAUTIQUE DE MERLIMONT	62 MERLIMONT	1 VHF
200501388	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	31 TOULOUSE	2 UHF
200600257	SOC NAT CHEMINS DE FER FRANCAIS	76 ROUEN	2 VHF
200601367	SALZGITTER MANNESMANN PRECISION	52 CHEVILLON	1 UHF
200700077	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	92 ISSY LES MOULINEAUX	2 UHF
200700263	GDF SUEZ ENERGIE SERVICES	21 DIJON	1 UHF
200701807	FRANCE GARDIENNAGE	75 PARIS	1 UHF
200801152	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	75 PARIS	2 UHF
200801352	EIFFAGE ENERGIE THERMIQUE NORMAN	14 GIBERVILLE	1 UHF
200901099	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	95 ROISSY EN FRANCE	1 UHF
201000462	MAISON DE RETRAITE EHPAD	82 BEAUMONT DE LOMAGNE	2 VHF
201200324	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	91 MORANGIS	1 UHF